



LA COMMUNE S'ENGAGE... ...pour vous rendre la ville plus agréable

*Bien dans ma ville,
mieux dans ma vie !*

Le nouveau plan local d'urbanisme intègre toutes les préoccupations environnementales avec un équilibre entre espace naturel et espace construit.

La commune travaille en partenariat avec des institutions telles que l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil général, le Grand Dijon et les associations de la commune...

✿ Consommation d'énergie ✿ Déchets ✿ Transport ✿ Eau

✿ Les nouvelles constructions municipales seront bien entendu soumises à ces exigences notamment le nouvel Espace Jeunes et l'école primaire du Paquier d'Aupré qui bénéficieront de panneaux solaires.

De même chaque année un bâtiment public sera diagnostiqué et amélioré afin de diminuer la consommation d'énergie.

Une réunion d'information a été organisée en mairie avec EDF afin de présenter aux cadres et agents de la ville les dispositions à prendre afin d'économiser l'énergie.

Pour vous aider...

La commune a également décidé de vous apporter son aide sous la forme d'une subvention forfaitaire de 400 € pour l'achat d'un chauffe-eau solaire individuel, et d'une subvention de 500 € pour l'achat d'un système solaire combiné



✿ Pour les personnes ayant un jardin, **n'hésitez pas à réclamer un éco-composteur** en mairie. Il est destiné à recevoir les déchets de cuisine qui, mélangés aux déchets du jardin, donneront un excellent compost naturel remplaçant l'utilisation d'engrais.

✿ La réalisation, en partenariat avec le Grand Dijon, de pistes cyclables permettra un accès plus facile au Parc du Temps Libre. La mise en place et le balisage de chemin de randonnée invitent la population à repenser ses moyens de déplacements. L'aménagement futur de la ceinture verte offrira également un cadre verdoyant où les moyens de transports alternatifs seront prioritaires.

✿ ✿ **Le futur quartier "Pré Thomas" sera placé sous le signe du développement durable...**

L'aménagement urbain prévoit le principe de noues engazonnées et de bassins de rétention pour l'eau pluviale.

Dans ce nouveau quartier, l'aménageur fournira, à chaque acquéreur de terrain en construction libre, un réservoir de récupération des eaux de pluie ainsi qu'une pompe d'arrosage.

L'éclairage public fera appel à des dispositifs économiques en énergie qui seront généralisés sur la ville au fur et à mesure de son renouvellement.



AGIR POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

Voilà une définition qui cadre bien les enjeux de ce défi. Il est l'affaire de tous, il faut penser globalement et agir localement.

La ville, consciente de son devoir se doit d'innover et de faciliter la prise de conscience à travers des actions de préservation de notre environnement. Quelques idées sont évoquées à travers ce dossier.

Nous espérons qu'elles permettront à chacun de s'inscrire dans cette démarche !



MAITRISER sa consommation d'énergie :



En ce qui concerne l'éclairage, des économies peuvent être réalisées au quotidien :

- ✪ privilégier la lumière naturelle
- ✪ installer des ampoules basse consommation qui utilisent 4 à 5 fois moins d'électricité que les lampes à incandescence traditionnelles qui durent 6 fois moins longtemps.
- ✪ éteindre les lumières des pièces inutilisées ainsi que la veille des appareils électriques.

Côté froid, réfrigérateurs/congérateurs représentent 30 % de votre consommation électrique (hors chauffage). Dégivrez les régulièrement avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm et vous ferez jusqu'à 30% d'économie sur la consommation électrique.

En ce qui concerne le chauffage, là aussi des économies d'énergie peuvent être réalisées :

- ✪ moduler le chauffage en fonction des pièces de la maison.
- ✪ limiter la température (t°C recommandée pour une pièce : 19°C). L'hiver, au delà de 19°C, baisser la température de 1°C vous permettra d'économiser 7% de votre consommation de chauffage.

Au niveau de l'équipement, 4 possibilités s'offrent à vous : le bois énergie, le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, la géothermie.

Pour vous aider...

Les crédits d'impôts en faveur du développement durable sont destinés à favoriser la mise en place d'équipements et appareils les plus performants sur le plan énergétique.

Si vous souhaitez investir dans les énergies renouvelables vous bénéficierez d'un crédit d'impôt sur le revenu de 40%.



GERER ses déchets

Aujourd'hui **un français produit environ 360 kg de déchets d'ordures ménagères par an** soit près d'1 kg par jour.

Agir pour le développement durable c'est d'abord :

- ✪ respecter la collecte sélective
- ✪ favoriser les sacs plastiques réutilisables et privilégier les emballages recyclables et issus de matériaux recyclés...

Mais c'est surtout consommer en pensant aux déchets que l'on va produire. Pour réduire cette production, pensez à :

- ✪ privilégier les produits sans sur-emballages
- ✪ éviter les petits conditionnements
- ✪ éviter les nouveaux produits de type lingettes...
- ✪ pour les biens d'équipement, optez pour la durabilité et tournez-vous vers des produits robustes ou réparables.



REPENSER ses transports

Marchez, enfourchez votre vélo ou sautez dans le bus !

Laissez quand vous le pouvez votre voiture au garage et vous verrez que vous ferez des économies sans vous pomper l'air !

- ✪ Si l'utilisation de la voiture est nécessaire pour vous rendre au travail, pensez au co-voiturage.
- ✪ Lorsque vous conduisez, évitez la clim. et pratiquez une conduite souple et modérée.

Le saviez-vous ?

En ville 1 déplacement automobile sur 4 est inférieur à 1 km et le 1^{er} km pollue 4 fois plus que les autres. Or, la moitié des trajets en voiture font moins de 3 km ! Un bus pollue 10 à 20 fois moins qu'une voiture.

PRESERVER la richesse en eau

Polluée par les activités humaines, souvent gaspillée, l'eau est un besoin vital dont une partie de l'humanité est exclue. Elle est un élément clé du développement durable.

Chacun peut contribuer à réduire sa consommation d'eau en :

- ✪ Récupérant les eaux de cuisine (lavage des légumes) pour arroser
- ✪ Arrosant le soir ou le matin
- ✪ Prenant une douche plutôt qu'un bain (vous ferez une économie de 50 litres d'eau !)
- ✪ Ne lavant pas votre voiture chez vous ou dans la rue. Les produits que vous utilisez salissent l'environnement puisque les eaux de ruissellements ne sont pas retraitées !

Le ciel déverse une eau gratuite sur nos toits, pourquoi ne pas la récupérer pour l'utiliser pour l'arrosage du jardin ou la maison ?

Installer une cuve de récupération des eaux de pluie est un geste civique car vous faites de la rétention d'eau pendant les orages. De plus cette eau sera de bien meilleure qualité que celle des réseaux de ville traités.

Pour vous aider...

- ✪ Un crédit d'impôt vous sera accordé pour l'installation d'un système de récupération et de traitement des eaux de pluie.

